



# Élargissement du plan conjoint des producteurs de cultures commerciales

## SONDAGE

L'élargissement du plan conjoint des producteurs de cultures commerciales (PCPCC), c'est...

### Quoi ?

- Actuellement, la contribution au PCPCC est perçue uniquement sur les volumes de grains commercialisés ;
- Ce système de contribution pourrait être élargi aux grains consommés à la ferme ;
- On parlerait ici de l'élargissement du PCPCC puisqu'il s'agit simplement de donner un sens plus large à la définition du produit visé.

### Qui ?

- Jusqu'à maintenant, seuls les producteurs commercialisant, en tout ou en partie, leurs grains doivent contribuer au PCPCC ;
- À l'avenir, tous les producteurs de grains pourraient contribuer au PCPCC :
  - Les producteurs qui commercialisent leur récolte ;
  - Les producteurs qui commercialisent une partie de leur récolte et consomment l'autre partie à la ferme ;
  - Les producteurs qui consomment à la ferme l'ensemble de la récolte.

### Pourquoi ?

#### 1. Pour une question d'équité :

- Plusieurs services offerts par la FPCCQ bénéficient à tous les producteurs sans égard à la façon qu'ils écoulent leur récolte de grains :
  - Investissement en recherche de 450 000 \$ annuellement ;
  - Représentations de la FPCCQ sur la sécurité du revenu (ASRA, assurance-récolte, programmes fédéraux) ;
  - Service d'information sur les marchés (SIM) : de l'information diversifiée et pertinente pour tous les producteurs de grains du Québec ;
  - Représentation sur plusieurs autres dossiers : lois et réglementations, fiscalité municipale, agroenvironnement, etc.

#### 2. Pour stabiliser la capacité de financement des activités de soutien à la production de grains :

- À partir de contributions versées par les divers plans conjoints, l'UPA finance des activités profitant à tous les producteurs de grains ;
- Par souci d'équité, les grains consommés à la ferme sont ciblés comme des produits agricoles devant contribuer au financement de l'UPA ;
- Le levier financier actuel s'appuie sur environ 600 000 ha en production de grains commercialisés ;
- Cela s'avère insuffisant et il faut y adjoindre les 300 000 ha en production de grains consommés à la ferme.

## Comment ?

- Le besoin de financement en provenance des superficies de grains consommés à la ferme est de 840 000 \$, ce qui représente 2,80 \$/ha ;
- Ce montant financerait les actions suivantes :
  - 1/3 du financement des activités de recherche ( $450\ 000\ \$ \times 1/3 = 150\ 000\ \$$ ) ;
  - 1/3 du financement des activités syndicales et d'information reliées à la production ( $900\ 000\ \$ \times 1/3 = 300\ 000\ \$$ ) ;
  - contribution à l'UPA pour le grain consommé à la ferme (390 000 \$).
- Deux options s'offrent aux producteurs :
  - les contributions par tonne de grains commercialisés restent inchangées...
    - ➔ augmentation du financement des activités actuelles de soutien à la production.
  - ...ou elles sont réduites d'un montant équivalent à la nouvelle contribution des grains consommés à la ferme.
    - ➔ effet financier neutre.
- L'élargissement du PCPCC n'augmente pas les revenus de contribution de l'UPA :
  - ce que l'UPA obtient par le biais d'une nouvelle contribution sur les grains consommés à la ferme, soit 390 000 \$, elle en réduit les contributions qui lui sont versées par les autres offices de mise en marché.

## Quand ?

- S'informer :
  - Avec le présent bulletin et lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de votre syndicat des producteurs de cultures commerciales (SPCC)
- Répondre au sondage :
  - Possiblement, dès maintenant, en répondant au coupon-réponse ci-dessous ;
  - Préférentiellement, après l'AGA de votre SPCC où vous y obtiendrez plus d'information et des réponses à vos questions ;
- L'entrée en vigueur (si les producteurs adoptaient l'élargissement du PCPCC) :
  - lors d'une première assemblée générale du plan conjoint élargi, où les délégués décideraient du niveau de contribution pour les grains commercialisés et consommés à la ferme, et des modalités d'application.

### JE SUIS UN PRODUCTEUR QUI :

- Commercialise tout mon grain
- Commercialise une partie du volume de mon grain et consomme le reste à la ferme
- Consomme tout mon grain à la ferme

### JE SUIS...

En accord  En désaccord

...avec la proposition de modifications au Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec ?

### LES RAISONS POUR MON ACCORD / DÉSAccORD SONT :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Mes coordonnées sont :

Nom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

555 boul. Roland-Therrien, bureau 505, Longueuil, J4H 4G4  
Fax : 450 679-6372 • Courriel : fpccq@fpccq.qc.ca

